



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce qu'il faut retenir du Conseil municipal du 5 Avril 2025

Autorisation de recourir à une délégation de service public pour la gestion du centre des congrès h2, classement de l'extension du réseau de chaleur de la Ville de Nîmes, dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), acquisition des annexes de la Crèche « Clos de Coutelle ». En bref, ce qu'il fallait retenir du Conseil municipal.

La Ville valide le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion du centre des congrès h2

La Ville confie l'exploitation de h2 centre des Congrès à la SPL Culture et Patrimoine, société publique locale, créée en mai 2017.

Au regard des différents modes de gestion de l'équipement possibles, la Ville délègue la gestion du site dans le cadre des missions suivantes : accueil, gestion clients, réservations, promotion, stratégies marketing, commercialisation et exploitation événementielle.

Equipement situé en centre-ville, à proximité directe de l'amphithéâtre romain et du Musée de la Romanité, h2 Centre des Congrès proposera une offre complète en matière d'accueil de rencontres professionnelles, de congrès et d'évènementiel.

Pour rappel, il ouvrira ses portes au mois de novembre 2025 et sera composé d'un auditorium de 672 places, de 18 salles de réunions, de 600 m² d'espace restauration et de 700 m² d'espace d'expositions modulables.

La Ville acquiert des annexes de la Crèche « Clos de Coutelle »

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Mas de Mingue, à l'angle de la Route de Courbessac et de la rue Charles Péguy, la Ville de Nîmes achète au bailleur Habitat du Gard les annexes de la crèche « Clos de Coutelle », à savoir la cour, les places et le local d'ordures ménagères pour un montant de 28 744,80€ HT. Le plateau brut de la crèche « Clos de Coutelle » a, quant à lui déjà été acquis en novembre 2024.

Le Ville de Nîmes valide le classement de l'extension du réseau de chaleur de la Ville de Nîmes

Dans le cadre de sa politique environnementale afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre, la Ville dispose d'un réseau de chaleur urbain qui alimente 68 ensembles immobiliers. Ce parc est constitué à 59 % de logements résidentiels et à 41 % de bâtiments à vocation tertiaire (équipements sportifs, établissements scolaires, etc.). Il s'étend principalement sur le secteur ouest de la ville, et couvre un linéaire de 15 kilomètres.

En 2024, un avenant a permis de mener un projet d'extension de ce réseau afin de desservir les quartiers situés au sud de la ville. La Ville valide le classement de ce nouveau périmètre de 2024 qui sera effectif à compter du 1er mai 2025.

Le classement est un outil de gestion qui permet de renforcer la visibilité et de favoriser l'intégration du réseau dans les projets implantés dans son périmètre. L'objectif est également de sécuriser le périmètre de clientèle et garantir le bon fonctionnement du réseau, notamment en anticipation des extensions prévues.

Contacts Presse

Amélie Bozio
Chargée des relations presse
Ville de Nîmes
04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32
amelie.bozio@ville-nimes.fr

Isabelle Lécaux
Directrice de la communication
Ville de Nîmes
04 66 76 72 56
isabelle.lecaux@ville-nimes.fr